



Bordeaux, le 31 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mobilisation sans précédent des pouvoirs publics pour l'accueil des démunis pendant la période hivernale en Nouvelle-Aquitaine

Dès le 1^{er} novembre, le dispositif de veille hivernale sera activé en Nouvelle-Aquitaine conformément aux instructions de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il se traduira par un effort sans précédent de l'État, des collectivités locales et des associations pour faire face aux besoins d'hébergement accrus pendant la période hivernale. Cet effort s'articulera autour de **l'ouverture de 450 places d'hébergement supplémentaires et du renforcement des maraudes dans l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.**

Actuellement, **4 677 places d'hébergement sont ouvertes de manière pérenne** dans la région pour la mise à l'abri des personnes qui sollicitent un hébergement auprès du 115, contre 4 310 l'an dernier (+ 367).

En plus, des places seront mobilisées au titre du renfort hivernal (574 pour l'hiver 2018/2019 contre 499 pour l'hiver 2017/2018 en Nouvelle-Aquitaine). Elles feront l'objet d'une ouverture progressive liée à l'évolution de la demande et des conditions météorologiques.

Au cours de l'hiver, **la capacité totale d'hébergement pourra donc atteindre 5 250 places en Nouvelle-Aquitaine** contre 4 800 l'hiver dernier (+ 450).

En cas de grand froid et en tant que de besoin, des équipements collectifs (gymnase, grande salle) seront ouverts pour compléter le dispositif afin qu'aucune famille avec enfant ne reste sans solution de mise à l'abri.

L'engagement financier de l'État est évalué à 3,6 millions pour les 5 mois d'hiver.

En Gironde, ce sont actuellement plus de 1400 places qui sont ouvertes à l'année contre 1200 en 2017 (+ 200) grâce à la pérennisation et à la création de nouvelles places depuis l'hiver dernier, à Bordeaux, Lesparre, etc. **260 places supplémentaires pourront ouvrir progressivement pour la période hivernale ce qui portera la capacité d'accueil à 1660 places.**

Comme en 2017, des permanences d'accès aux soins seront mobilisées pour identifier les problématiques de santé les plus urgentes. De même, le SAMU social sera renforcé pour permettre la sortie simultanée de plusieurs équipes de maraude entre 15h00 et 24h00. Il s'attachera à identifier les personnes en très grande précarité refusant les propositions d'hébergement ou n'appelant plus le 115 dans la perspective de mettre en place des orientations adaptées à ce public.